



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.546
15 juillet 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Quarante-neuvième session
Genève, 12 mai - 18 juillet 1997

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Rapporteur : M. Zdzislaw GALICKI

CHAPITRE II

RESUME DES TRAVAUX DE LA COMMISSION
A SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

CHAPITRE II

RESUME DES TRAVAUX DE LA COMMISSION A SA QUARANTE-NEUVIEME SESSION

13. La Commission a adopté en première lecture 27 projets d'articles et un projet de préambule, accompagnés de commentaires, sur la nationalité des personnes physiques en relation avec la succession d'Etats (ci-après chapitre IV), et a décidé d'adresser les projets d'articles et le préambule aux gouvernements pour qu'ils formulent leurs commentaires et observations.

14. En ce qui concerne le sujet des réserves aux traités, la Commission a examiné le deuxième rapport du Rapporteur spécial et adopté les conclusions préliminaires concernant les réserves aux traités multilatéraux normatifs, y compris les traités relatifs aux droits de l'homme (ci-après chapitre V).

15. Pour ce qui concerne le sujet de la responsabilité des Etats, la Commission a décidé de procéder à l'examen du sujet en deuxième lecture en vue d'achever les travaux avant la fin du quinquennat (chapitre VI). Elle s'est aussi prononcée sur certaines questions de procédure et de méthode. La Commission a nommé M. J. Crawford rapporteur spécial pour le sujet, en le chargeant de soumettre un rapport pour qu'elle l'examine.

16. Quant au sujet de la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international, la Commission a décidé de poursuivre les travaux en examinant d'abord la prévention sous le sous-titre "prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses" (ci-après chapitre VII). La Commission a nommé M. P.S. Rao rapporteur spécial pour cette partie du sujet en le chargeant de soumettre un rapport sur ladite partie.

17. En application du paragraphe 13 de la résolution 51/160 de l'Assemblée générale, la Commission a examiné plus avant la portée et le contenu du sujet de la protection diplomatique en se fondant sur les commentaires et observations des gouvernements. Elle a décidé que le sujet se prêtait à une étude et a établi un nouveau schéma plus détaillé de la portée et du contenu du sujet (chapitre VIII). La Commission a nommé M. M. Bennouna rapporteur spécial pour le sujet en le chargeant de soumettre, sur la base de ce schéma, un rapport préliminaire à sa quinzième session. La Commission entend également mener à bien l'examen du sujet en première lecture, avant la fin du présent quinquennat.

18. En application du paragraphe 13 de la résolution 51/160 de l'Assemblée générale, la Commission a examiné plus avant le sujet des actes unilatéraux des Etats. Elle a estimé qu'il était opportun et possible d'entreprendre des travaux sur la codification et le développement progressif des règles de droit applicables de ce sujet (chapitre IX, section I). Un nouveau schéma général plus détaillé a été élaboré. Certaines questions concernant la portée et le contenu du sujet ont été éclaircies. L'objectif principal de l'étude devrait être, selon la Commission, de déterminer les éléments constitutifs et les effets des actes juridiques unilatéraux des Etats et d'énoncer les règles qui leur sont applicables en général, ainsi que, le cas échéant, les règles spéciales pertinentes pour tels ou tels types ou catégories de ces actes unilatéraux. Un plan de travail pour le quinquennat a également été établi. La Commission a nommé M. V. Rodríguez-Cedeño rapporteur spécial pour le sujet et, selon ledit plan, un rapport initial sera soumis à la Commission pour qu'elle l'examine en 1998.

19. La Commission a constitué un groupe de planification chargé d'examiner son programme, ses procédures et ses méthodes de travail. La Commission a estimé qu'il était souhaitable de mener à bien au cours du présent quinquennat l'examen en première ou en deuxième lecture, selon le cas, des sujets dont elle est maintenant saisie. Compte tenu des recommandations formulées à cet égard par le Groupe de travail sur les sujets respectifs, la Commission a adopté des programmes de travail destinés à l'orienter dans son examen des sujets pertinents (voir ci-après les chapitres respectifs). La Commission a reconnu l'importance de son programme de travail à long terme et a approuvé un plan général à cet égard (chapitre X, section C).

20. Des moyens d'améliorer les méthodes de travail de la Commission ont été examinés. Des suggestions ont été faites pour ce qui est de : rendre plus efficaces les débats tenus aux divers stades; l'idée de ne pas fixer d'ordre pour la présidence, par région géographique; l'élection des membres du Bureau à une session antérieure ou un accord à ce sujet (voir chapitre X, section A).

21. Au cours de la présente session, la Commission a entretenu ou établi des relations avec la Cour internationale de Justice, le Comité juridique consultatif africano-asiatique, le Comité juridique interaméricain, le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public et le Comité européen de coopération juridique (voir chapitre X, section D).

22. Un recueil d'exposés de membres de la Commission, intitulé "Le droit international à l'aube du XXIe siècle" a été publié à titre de contribution à la Décennie des Nations Unies pour le droit international (chapitre X, section G).

23. Un séminaire de formation s'est déroulé durant la session de la Commission en présence de 22 participants de toutes nationalités (chapitre X, section H).

24. La Commission a décidé de tenir sa prochaine session à l'Office des Nations Unies à Genève du 20 avril au 12 juin 1998, et au Siège à New York du 27 juillet au 14 août 1998 (chapitre X, section A). La Commission tiendra un séminaire les 21 et 22 avril 1998 pour célébrer son cinquantième anniversaire.
